



BULLETIN INSCRIPTION COLOR RUN – 05 MAI 2024 - CHATEAU BOUCHET

La remise du bulletin d'inscription et du règlement doivent être effectués avant le 25 avril 2024 soit :

- auprès de l'enseignant de votre enfant (école maternelle et primaire)
- dans la boîte aux lettres du Sou des écoles de Fareins (devant l'école primaire Roland Vitte)

Aucune inscription ne sera réalisée le jour de l'évènement. Pour rappel, les places sont limitées.

Buvette, snacking et ambiance festive sont prévus pendant et après la manifestation.

Tarif participants :

- Adulte de plus de 16 ans : 11€
- Enfant de moins de 16 ans : 8€
- Bambin de moins de 5 ans : gratuit

Règlement par chèque à l'ordre du Sou des écoles de Fareins ou en espèces

Aucune inscription d'enfants sans a minima un adulte ne sera prise en compte.

NOM / PRENOM	AGE	TELEPHONE	TARIF
Adresse email (nécessaire pour confirmer votre inscription)			



REGLEMENT COLOR RUN 2024 – FAREINS

La Color Run aura lieu le dimanche 5 mai 2024 à 10h30. Il s'agit d'une course sans classement, non chronométrée, d'une distance d'environ 3,6kms.

Cet évènement est organisé par le Sou des écoles laïques de Fareins.

Aptitude physique des participants

La Color Run n'a aucun caractère compétitif. En conséquence, aucun certificat médical n'est exigé des participants. Chaque participant choisit librement son allure de parcours en fonction de ses propres aptitudes physiques dont il est le seul juge. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée. Elle est propre à chacun.

Respect du balisage et du code de la route

Chaque participant se doit de respecter l'environnement et s'engage au respect des règles de sécurité et de la nature, ainsi que des autres usagers. Le participant s'engage à suivre le parcours balisé par l'organisation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si les conditions le nécessitent (météo ou tout autre cas pouvant nuire à la sécurité des participants). Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs.

Dommages corporels et physiques subis par les participants

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance, de vol ou dégradation du matériel des participants. Tous les participants seront assurés individuellement au titre de la responsabilité civile et renoncent implicitement à tout recours contre l'organisation.

La poudre colorée

La poudre est composée d'amidon de maïs et de colorants. Elle est inoffensive pour la santé et l'environnement. Elle est nettoyable à l'eau et au savon.

Droit à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo concernant la Color Run dans le cadre de la promotion de celle-ci et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image. Aucune photo individuelle ne sera diffusée.

Kit Color Run

Le parcours comprend plusieurs lancers de poudre festifs réalisés par l'organisation. Un sachet de poudre individuel sera remis à chaque participant pour le grand lancer final au château Bouchet. Le kit comprend également une paire de lunettes. Il est fortement recommandé de la porter durant l'évènement. Il est vivement conseillé de venir habillé avec un tee shirt blanc (non inclus dans le kit) afin que le rendu coloré soit optimal.

L'inscription vaut acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire à la Color Run implique que les participants ont pris connaissance de ce règlement et s'engage à en respecter les modalités. Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne pourra être demandé sauf annulation de l'évènement de la part de l'organisateur.